

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2024-2025

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») définissent le socle juridique qui lie le client à l'Association Club Hippique de la Côte Basque (ci-après le « CHCB »).

En adhérant à l'Association CHCB, vous acceptez les présentes CGV ainsi que les statuts et le Règlement Intérieur affiché dans les locaux du club et à votre disposition dès votre inscription.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des CGV préalablement à son inscription et/ou réinscription. En conséquence, toute inscription et/ou réinscription implique l'accord sans réserve donné aux présentes CGV qui prévalent sur tout autre document, sauf conditions particulières expressément consenties par le Président de l'Association et le Comité Directeur.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont valables à compter du 1er juin 2024 et s'appliquent à toute inscription au Club Hippique de la Côte Basque pour la saison 2024-2025. Elles peuvent être modifiées à tout moment par le Club Hippique de la Côte Basque, sans avertissement préalable, notamment pour les besoins d'une adaptation des présentes à toute modification de la réglementation.

1. Cotisation annuelle

La cotisation permet d'adhérer au CHCB et de bénéficier des tarifs adhérents non assujettis à la TVA. A défaut de règlement, le tarif applicable sera celui prévu pour les cavaliers non adhérents dits « passagers » pour lequel le taux de TVA applicable en sus est de 20%. La cotisation annuelle est exigible à l'inscription pour les forfaits annuels et au 1er Janvier pour les cavaliers à la carte.

2. Forfait annuel.

2.1. Le forfait annuel constitue la règle

Le forfait annuel couvre 10 mois de l'année, de septembre à juin inclus (sauf événement exceptionnel telle qu'une fermeture administrative de l'établissement).

Pris en cours d'année, il couvre la période restant à courir jusqu'au mois de juin inclus. Il donne droit à une ou plusieurs heures de monte par semaine, à heures et jours fixes, jours fériés compris, sauf le 25 Décembre et le 1er Janvier. Durant l'année, il est possible, sous réserve des places disponibles et avec accord préalable et obligatoire du moniteur de changer de reprise. Toute reprise non décommandée 24 heures avant l'heure de monte via l'espace personnel ou auprès du secrétariat, ne pourra pas donner lieu à une récupération.

2.2. Le forfait annuel constitue un engagement irrévocable de l'adhérent

Tout trimestre commencé est non remboursable. Il ne peut être interrompu que dans 3 cas limitativement arrêtés : la grossesse, l'accident / maladie, ou mutation professionnelle, (remboursement proportionnel à la durée de l'incapacité à pratiquer l'activité sportive ou possibilité de récupération).

Toute demande de remboursement sera soumise à l'approbation expresse et écrite du Comité Directeur. Les demandes doivent être adressées par écrit et en recommandé AR au Président de l'Association accompagnées des justificatifs impérativement. A défaut de justificatifs, la demande ne sera pas instruite. **Dans tous les cas, un délai de carence du mois en cours plus un mois s'applique à dater de la réception de la demande.** Aucune monte ne sera autorisée à l'issue du délai de carence, à quelque titre que ce soit. Hors ces cas, l'absence à une ou plusieurs reprises ne donne droit à aucun remboursement.

Les chèques des trimestres non encaissés peuvent être rendus en fonction de la raison de l'arrêt du forfait annuel. L'adhésion et la licence fédérale sont non remboursables et doivent être réglées.

2.3. Les récupérations

En cas d'absence dûment justifiée et dans le délai de 24h précédant la reprise, l'heure de monte peut être récupérée dans les conditions suivantes : avant la fin du mois de juin de l'année courante dans une reprise de même niveau, avec accord du CHCB **et au maximum 5 fois au cours de l'année (septembre à juin).** Les 5 récupérations maximum dans l'année ne pourront avoir lieu que dans une reprise de même niveau, hors stages, jeux, concours, interventions extérieures etc.

2.4 Dispositions particulières

L'adhérent, titulaire d'au moins un forfait, peut acheter des tickets d'heure de monte supplémentaire.

2.5 Règlement du forfait annuel, obligatoire lors de l'inscription

Trois possibilités :

- SOIT la totalité au comptant,
- SOIT la totalité échelonnée en trois paiements par chèques encaissés à chaque début de trimestre (Septembre, Janvier et Avril),
- SOIT la totalité échelonnée en dix paiements par virements/prélèvements bancaires **à effectuer avant le 05 de chaque mois.**

En cas de non-paiement d'une seule échéance, le CHCB sera en droit de refuser au cavalier de monter dans la reprise prévue par le forfait et ce, jusqu'à complète régularisation des impayés.

En cas d'échange de chèque par un autre moyen de règlement, sa réalisation devra être effective au plus tard 5 jours avant son échéance ; passé ce délai, le chèque sera remis à l'encaissement.

Les forfaits sont strictement individuels. Ils ne peuvent pas donner lieu à cession entre membres, sauf sur décision écrite du Comité Directeur entre membres d'une même famille qui en font la demande écrite et motivée. Une fois ces forfaits cédés, ils ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une demande de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Les chèques vacances et coupons sports sont acceptés pour le paiement de tout ou partie de(s) forfait(s). Ils sont encaissés au moment de l'inscription et ne sont pas remboursables, quel que soit le motif de la demande de remboursement.

3. La carte

Les adhérents peuvent acheter des cartes de reprises via le site KAVALOG ou à l'accueil du CHCB en payant comptant. La cotisation annuelle et la licence doivent être réglées impérativement dans les conditions rappelées ci-dessus. Dans le cas contraire, les cartes de reprises seront facturées au tarif « non adhérent ».

Il appartient au membre de demander au secrétariat ses codes d'accès à l'espace Kavalog figurant sur le site internet du Club Hippique de la Côte basque permettant de gérer ses reprises (réserver ou annuler une reprise ou une récupération), acheter une activité ou un stage, consulter son compte, régler son panier, éditer une facture, modifier ses renseignements personnels, consulter son historique de monte. Le site bénéficie d'un système de paiement sécurisé. Le tarif en vigueur étant celui indiqué sur le site au moment de la commande. Les commandes passées par le site sont payables par carte bancaire ou au secrétariat du Club.

Lorsque le membre valide une commande en ligne, il déclare accepter celle-ci ainsi que les présentes conditions générales de vente, pleinement et sans réserve. Les données enregistrées par le système de paiement constituent la preuve de la transaction passée entre le Touring et le membre.

L'inscription via le site KAVALOG doit être effectuée dans une reprise correspondant au niveau du cavalier. A défaut, le CHCB ou l'enseignant seront en droit d'annuler ou de modifier la reprise choisie. Les inscriptions à une reprise via KAVALOG ou depuis l'accueil du CHCB doivent être effectuées au moins 24h avant la reprise.

3.1. Les absences

La reprise réservée peut faire l'objet d'une annulation dans le délai de 24h précédant la reprise, sans justification particulière via le site KAVALOG ou l'accueil du CHCB.

En cas d'absence lors de la reprise, cette dernière pourrait ne pas être déduite de la carte en cas de maladie/accident et sur présentation d'un justificatif médical.

4. Les cours particuliers

Les leçons particulières sont données sur rendez-vous, en accord avec l'enseignant, et font l'objet d'une tarification spéciale.

5. Les stages, examens, balades et sorties à l'extérieur

Les inscriptions aux stages, examens, balades, sorties font l'objet de tarifs particuliers. Elles sont dues en totalité, quelle que soit l'assiduité du cavalier qui s'y est inscrit. Le règlement des stages et examens doit être effectué dès l'inscription.

6. Formation aux fins d'obtention du Certificat de Qualification Professionnelle Enseignant Animateur d'Équitation dit «CQP EAE»

Un certificat de qualification professionnelle (CQP) permet de faire reconnaître les compétences et savoir-faire nécessaires à l'exercice d'un métier. Un CQP est créé et délivré par une ou plusieurs commissions paritaires nationales de l'emploi (CPNE) de branche professionnelle. Le Club Hippique de la Côte Basque propose la formation aux fins d'obtention du CQP

« Enseignant Aminateur d'Equitation » (EAE). La formation CQP EAE proposée par le Club hippique est une formation à temps plein sur 11 mois, dont l'admission est soumise à validation du Club hippique de la Côte basque et de la responsable pédagogique. Cette formation spécifique fait l'objet d'une tarification particulière et forfaitaire annuelle pour l'ensemble de la formation et dont le tarif est disponible chaque année sur le site www.chcotebasque.com ainsi qu'à l'accueil du Club hippique ou en adressant un email à l'adresse contact@chcotebasque.com. Le tarif forfaitaire de la formation ne comprend pas les prestations supplémentaires telles que les concours, la licence fédérale, la licence compétition et les stages avec des professionnels (liste non exhaustive). Le règlement de la formation est effectuée par échéances mensuelles, 11 mois sur 11, avant le 10 de chaque mois.

7. Assurance

La pratique de l'équitation se déroule dans un environnement spécifique dit « à risque ».

Chaque participant est conscient, étant donné le caractère spécifique des activités équestres proposées, qu'il peut courir certains risques. Il les assume en toute connaissance de cause et il doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par les professionnels. **A ce titre, Le CHCB attire fermement l'attention des adhérents sur l'importance de recourir à une assurance personnelle complémentaire permettant de couvrir les risques liés à la pratique de l'équitation.**

Nous conseillons donc à chaque adhérent d'être couvert par une assurance en responsabilité civile et/ou une individuelle accident auprès de l'assurance de son choix pour la pratique de l'équitation. En effet, nous ne saurions nous substituer à la responsabilité civile individuelle de chaque participant.

En cas d'accident corporel, la responsabilité du CHCB et du moniteur intervenant est dégagée dès la prise en charge de la victime par les organismes de secours compétents, et toute suite hospitalière sera du ressort des assurances personnelles de l'accidenté.

L'adhérent est responsable du matériel qui lui a été prêté pour l'activité. Le CHCB ne pourra être tenu responsable des préjudices pouvant être causés par le matériel mis à disposition, chaque cavalier/adhérent déclarant bien connaître l'état des installations et l'accepter sans réserve.

En cas de vol ou de détérioration du matériel prêté, il peut être demandé à l'adhérent un dédommagement lié à l'usure ou un remboursement total du matériel. Les professionnels (moniteurs) et le CHCB ne pourront être tenus responsables de la perte, du vol (y compris dans les véhicules et selleries) ou de la casse d'objets (ex : lunettes, appareils photos...) que les pratiquants pourraient emmener avec eux durant l'activité et pouvant subvenir au cours de l'activité.

8. Données personnelles

En acceptant les présentes conditions générales, vous acceptez la collecte et l'utilisation de vos données personnelles (ci-après les « Données Personnelles » ou « Données ») de la manière décrite dans la présente Politique de Confidentialité. En cas de modification ou de mise à jour, la Politique de Confidentialité révisée sera mise en ligne sur le Site du CHCB avec mention de la dernière date de mise à jour. Vous devrez en conséquence vérifier régulièrement le Site pour rester informé de tout changement ou mise à jour de la Politique de Confidentialité du club.

Vos Données Personnelles collectées sont traitées par le CHCB en qualité de responsable du traitement.

Le CHCB met en œuvre des traitements de données à caractère personnel. Les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre ont pour base juridique : l'intérêt légitime poursuivi par le CHCB lorsqu'il poursuit les finalités suivantes: prospection et animation; gestion de la relation avec ses clients et prospects; organisation, inscription et invitation aux événements du Club. L'exécution de mesures précontractuelles ou du contrat lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité: le recouvrement. Le respect d'obligations légales et réglementaires lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité: la facturation; la comptabilité.

Le CHCB ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur. A cet égard, les données des clients sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de 3 ans à des fins d'animation et prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription. En matière de comptabilité, elles sont conservées 10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable. Les données des prospects sont conservées pendant une durée de 3 ans si aucune participation ou inscription aux événements du CHCB n'a eu lieu.

Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées du CHCB, ainsi qu'à ses prestataires. Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement. Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime du CHCB, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale.

Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus par courrier électronique à l'adresse suivante contact@chcotebasque.com ou par courrier postal à l'adresse suivante: Route du Petit Palais – 64600 ANGLET accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Cnil.

9. Nullité

Si l'une quelconque des stipulations des CGV s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité des présentes CGV, ni altérer la validité de ses autres dispositions.

10. Non renonciation

Le fait qu'une Partie n'exige pas l'exécution de l'une ou l'autre des dispositions, conditions ou obligations prévues dans les présentes CGV n'emportera en aucun cas renonciation de sa part pour l'avenir à l'exécution des dispositions, conditions, obligations, options, droits ou remèdes en cause. Les présentes CGV continuent par conséquent de s'appliquer et d'avoir plein effet.

11. Force majeure – Responsabilité du Club Hippique de la Côte Basque

11.1. Le Club Hippique de la Côte Basque sera exonéré de responsabilité dans l'hypothèse où l'exécution de ses obligations est empêchée par un événement échappant à son contrôle, n'entrant pas dans le cadre des prévisions ordinaires et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées.

11.2. Le Club Hippique de la Côte Basque sera notamment exonéré de responsabilité dans les cas suivants :

- situation de crise sanitaire, y compris une nouvelle épidémie de covid-19 ou toute autre épidémie causée par un virus de la même famille ou une mutation de celui-ci ;
- adoption de mesures légales, réglementaires ou administratives liées notamment à une situation sanitaire, y compris à une nouvelle épidémie de covid-19 ou à toute autre épidémie causée par un virus de la même famille ou une mutation de celui-ci.

11.3. En cas d'annulation d'un cours, d'un stage, d'un examen ou de toute autre activité du Club Hippique de la Côte Basque en raison d'un cas visé au paragraphe 10.1 ou 10.2, l'adhérent n'aura droit à aucun remboursement, même partiel, de sa cotisation annuelle ou de toute inscription à une activité organisée par le Club Hippique de la Côte Basque. Lorsque l'empêchement du Club Hippique de la Côte Basque résultant d'un cas visé au paragraphe 11.1 ou 11.2 aura cessé, le Club Hippique de la Côte Basque proposera éventuellement des récupérations à l'adhérent, sous réserve des modalités qui seraient arrêtées par le Comité Directeur et dans la limite des capacités du Club Hippique de la Côte Basque.

12. Droit applicable et clause attributive de juridiction

Le droit français est seul applicable aux relations entretenues entre le Club Hippique de la Côte Basque et les adhérents. Tout litige entre le Club Hippique de la Côte Basque et les adhérents relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français du lieu du siège social de l'Association (BAYONNE).

Tout paiement donne lieu à une facture libellée au seul nom de la personne qui la règle s'il est majeur ou au nom du responsable légal et remise exclusivement à celle-ci.

TRES IMPORTANT : Les cavaliers doivent adopter une tenue correcte et respecter les installations du Club Hippique de la Côte Basque.

Le port du casque (conforme à la norme NF EN 1384) et de bottes d'équitation, ou de boots et mini-chaps, est obligatoire. Le port d'un gilet de protection est obligatoire pour les cours de terrain varié/cross et recommandé pour toutes les reprises tout comme l'utilisation d'étriers de sécurité.

Club Hippique de la Côte Basque – Route du Petit Palais – 64600 Anglet

Tel : 05 59 63 83 45

contact@chcotebasque.com

<http://www.clubhippiquecotebasque.com>